

Chiffres de la commune

- 3 900 habitants
- 1 702 ha
- Plus de 1 540 actifs dont 305 travaillent sur la commune
- Un pôle d'emploi de 1 839 actifs
- 57 000 visiteurs par an pour l'hippodrome

Acteurs et financements de l'AEU

- Maître d'ouvrage : Commune d'Écouflant
- Aménageur : SODEMEL
- Architecte-Urbaniste : Agence Enet et Dolowy
- Mission AEU : SETUR et Agence Enet et Dolowy
- Angers Loire Métropole

- Coût de l'AEU : 125 000 €
- Subvention de l'ADEME : 44 000 €

Pour en savoir plus



- Yoann Riquin - SODEMEL - Tel. 02 41 18 21 21
- Mairie d'Écouflant - Tel. 02 41 41 10 00



Hippodrome vu du chemin de Provins

Exemples d'actions optionnelles :

- Les actions proposées comme optionnelles sont les suivantes :
- favoriser un recyclage des matériaux de déblaiement ;
 - assurer un pré-verdissement des espaces publics ;
 - assurer une gestion des eaux pluviales la plus aérienne possible pour favoriser l'évaporation.

Élaboration du schéma général d'aménagement

Les membres du comité consultatif se sont prononcés sur les différents scénarii proposés et les ont comparés entre eux à l'aune d'une série de questions posées par l'urbaniste : Quelle forme pour le parc ? La ville dans le parc ou le parc dans la ville ? Quel raccordement pour l'accès principal au quartier ? Quelle stratégie pour la desserte et le stationnement du champ de course ?...

Les prolongements de l'AEU

Déclinaison de la démarche environnementale à toutes les échelles du projet

Le plan d'actions fait également l'objet d'une déclinaison à l'échelle des bâtiments et des espaces privés, de leur gestion et de leur entretien et enfin à l'échelle de chaque utilisateur.

Il servira notamment de base à l'élaboration d'un cahier des charges destiné aux promoteurs-constructeurs.

Schéma d'aménagement élaboré en fonction de l'ensoleillement

A la demande de la commune et en complément de l'AEU, une étude climatique sera faite afin de définir un schéma urbanistique et paysager optimal sur le plan énergétique : optimisation des apports solaires passifs, optimisation du confort par rapport aux vents,...

Le schéma d'aménagement sera donc conçu en fonction de l'ambiance climatique du site.

Novembre 2005 - Complices & Pascale Robinet - Photos : SODEMEL - Imprimé sur papier 100 % fibre recyclée post-consommation - Encres végétales

Contact

ADEME, délégation régionale des Pays de la Loire - Florence Albert
5, boulevard Vincent Gâche - BP 16202 - 44262 Nantes cedex 2
Tél. 02 40 35 68 00 - Fax 02 40 35 27 21 - www.ademe.fr/paysdelaloire

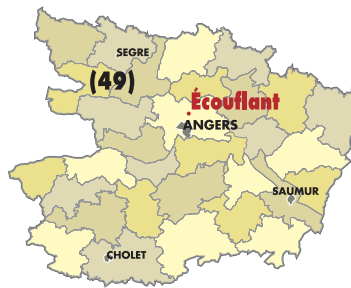
BONNES PRATIQUES

> APPROCHE GLOBALE DE L'ENVIRONNEMENT

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie
Délégation régionale
des Pays de la Loire



Écouflant : le quartier de Provins L'AEU¹ : un projet partagé d'urbanisation pour un meilleur respect de l'environnement



Une commune aux portes d'Angers

L'équipe municipale d'Écouflant, commune située aux portes Nord-Est de l'agglomération angevine, a engagé une démarche de développement durable. Elle conduit plusieurs actions dans le domaine de l'énergie et de l'environnement : diagnostic énergétique, maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine communal, étude de faisabilité d'un réseau de chaleur bois, amélioration de l'éclairage public, incitation à l'énergie solaire dans l'habitat individuel. La commune est, par ailleurs, concernée par le PDU de l'agglomération qui incite à réduire la place de la voiture, à optimiser le réseau de transport en commun et à encourager les modes doux de déplacements.

Pour répondre à la demande en logements sur le territoire de la commune, sans consommer trop d'espaces, l'équipe municipale souhaite urbaniser le secteur de Provins. Les terrains concernés forment une enclave foncière de 25 ha, en friche, dans un environnement à la fois résidentiel (quartiers d'Eventard et de la Chabolais), économique (le parc des expositions, plusieurs zones d'activités), sportif (un hippodrome d'envergure nationale) et éducatif (La Baronnerie), situé à proximité d'équipements et de services.



AEU



¹Approche Environnementale de l'Urbanisme : outil d'aide à la décision pour favoriser et faciliter la prise en compte des critères environnementaux dans les opérations d'aménagement et les documents d'urbanisme.

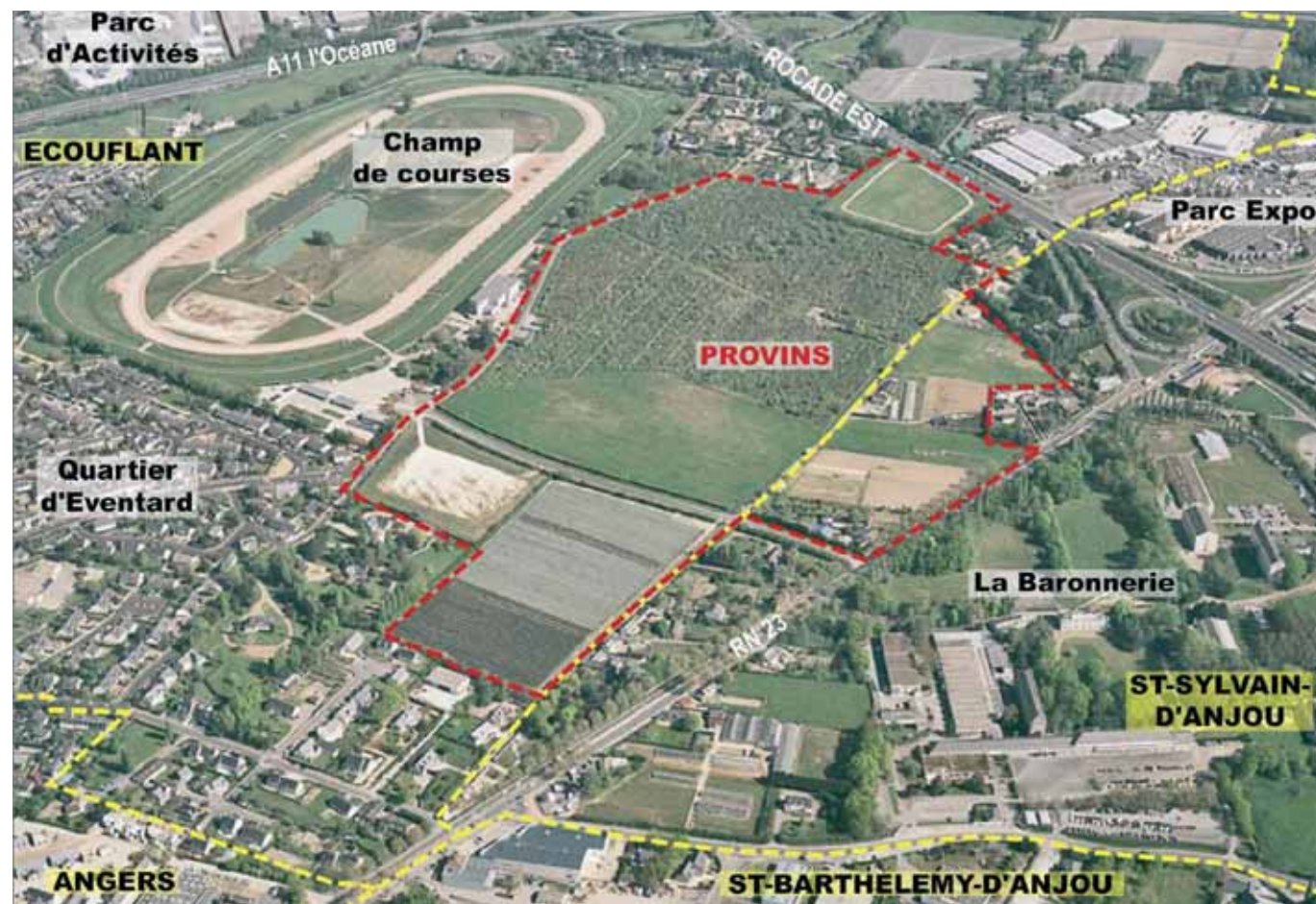


Fig. 1 : Plan général

Projet d'aménagement : un nouveau quartier dans une enclave urbaine

En aménageant le quartier de Provins, la commune souhaite constituer une offre de logements accessible aux primo-accédants, offrir un parcours résidentiel et assurer une certaine mixité sociale et générationnelle sur son territoire.

Dans ce quartier, très contraint à ses frontières, les enjeux urbanistiques majeurs sont les déplacements, les nuisances sonores et la gestion des eaux pluviales. En effet, cerné par des infrastructures viaries lourdes (rocade Est et A11), le site offre, certes, des facilités d'accès mais pose des problèmes de sécurité au point d'ancrage de la RN 23. De plus, l'hippodrome génère de forts flux de circulation et de stationnement les jours d'affluence. L'ensemble crée des nuisances sonores. Par ailleurs, le terrain est particulièrement sensible sur le plan hydraulique : il est peu perméable et souffre de dysfonctionnements, en aval, à l'échelle du bassin versant.

Pour mener à bien son projet d'urbanisation, la commune a délégué la réalisation de l'ensemble de l'opération à la SODEMEL². La mission AEU a été confiée en partie au SETUR³, et en partie, à chacun des acteurs de l'équipe de conception en fonction de leurs compétences respectives.

²SODEMEL : Société d'équipement du département de Maine et Loire
³SETUR : Bureau d'études ingénierie-audit-conseil

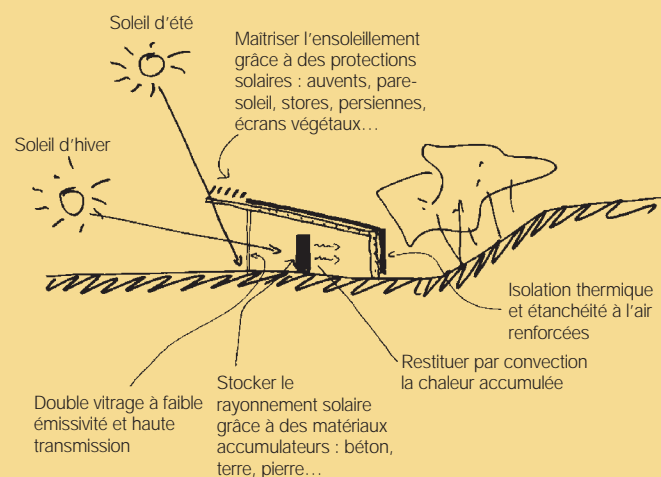


Fig. 2 : Apports solaires été/hiver/ Exemple de thématiques débattues dans le cadre des ateliers

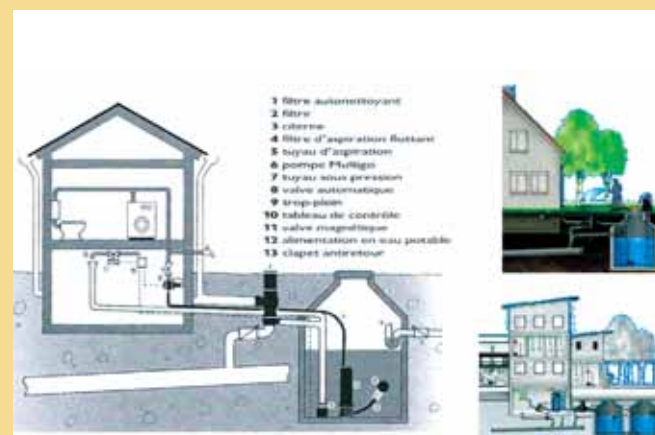


Fig. 3 : Récupération des eaux de pluie et stockage en citerne enterrée (ou non)/Exemple de thématiques débattues dans le cadre des ateliers

L'AEU : avant tout, une démarche concertée

L'AEU accompagne la réflexion sur le projet urbain de Provins et alimente le volet environnemental de la démarche de développement durable engagée par la commune. Elle est essentiellement fondée sur la concertation.

Un comité consultatif regroupant élus, associations, habitants et commerçants se réunit régulièrement (13 fois depuis sa création en juin 2003) dans le cadre de réunions thématiques selon l'échéancier des études en cours, pour débattre des objectifs du projet d'aménagement, faire des propositions et analyser le travail de conception, sur la base d'interventions d'experts.

L'AEU a consisté à :

- réaliser un diagnostic initial et une enquête socio-économique lors des études préalables, afin d'identifier les enjeux et les thématiques prioritaires et afin de recueillir la perception des différents acteurs ;
- participer à l'animation des ateliers pour permettre aux membres du comité consultatif de se constituer un socle commun de connaissances et de partager les enjeux et les objectifs concernant l'urbanisation du quartier de Provins ;
- formuler les objectifs environnementaux qui seront ensuite pris en compte dans les différents scénarii d'aménagement proposés par l'urbaniste ;
- rédiger un programme d'actions qui sera joint au scénario définitif et conduira à élaborer un schéma général d'aménagement.

L'AEU : 4 thématiques à débattre

Le diagnostic initial a permis de définir 4 thématiques à débattre dans le cadre des ateliers :

- formes urbaines et paysagères ;
- habitat ;
- maîtrise des énergies, démarche HQE⁴, gestion intégrée des eaux pluviales ;
- déplacements, centralités, stationnements.

⁴HQE : Haute Qualité Environnementale

La production des ateliers de concertation

Les ateliers ont abouti à définir 21 objectifs de développement durable regroupés en 6 catégories :

- catégorie 1 : qualité du paysage urbain,
- catégorie 2 : mixité sociale et services à la population,
- catégorie 3 : liaisons et déplacements,
- catégorie 4 : gestion volontaire du stationnement,
- catégorie 5 : gestion des ressources,
- catégorie 6 : gestion des nuisances.

Les ateliers ont également permis :

- d'anticiper sur les besoins en information de la population et des acteurs concernés ;
- de maintenir un dialogue constructif basé sur la transparence et la concertation ;
- de finaliser la hiérarchisation et le ciblage des enjeux environnementaux du site.

Chaque objectif est assorti de préconisations d'actions. Parmi les actions listées, certaines seront obligatoires (intangibles ou prioritaires), d'autres seront optionnelles.

- Exemples d'actions obligatoires intangibles :

- assurer une continuité des circulations douces à l'intérieur du quartier et vers le quartier voisin ;
- favoriser l'accessibilité à pied aux services existants dans le quartier voisin ;
- créer un itinéraire d'accès spécifique à l'hippodrome et traiter les zones de stationnement par des parkings enherbés ;
- optimiser, sur le plan énergétique, la composition urbanistique du quartier et l'implantation des bâtiments ;
- concevoir un projet d'éclairage public adapté aux besoins (usages et lieux) ;
- harmoniser le plan de composition du quartier et le plan de gestion des eaux pluviales ;
- optimiser le plan masse par rapport aux nuisances sonores (situation et volumétrie des constructions, parking conservé comme zone tampon) ;

- Exemples d'actions obligatoires prioritaires :

- choisir des végétaux peu demandeurs d'entretien ;
- partager la voirie au profit des modes doux de circulation ;
- prévoir des parkings à vélos à proximité des équipements et des arrêts de bus ;
- limiter la vitesse autorisée à l'intérieur des îlots d'habitation ;
- aménager un espace de stationnements autonome pour l'hippodrome sans connexion avec les voiries internes des îlots d'habitat ;
- mettre en place un matériel d'éclairage public économe en énergie ;
- utiliser des matériaux de revêtements des sols perméables ;
- mettre en place un dispositif de gestion globale de chantier.